



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 25 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 002 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 002 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Atribus du lac Louise – Parc national Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0162/A	Date : 1 septembre 2020
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client :	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00923444	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 3 septembre 2020	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
---	--

F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : Parc national de Banff See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification à diffuser des questions et des réponses.

A. Questions et réponses

Q1. Les colonnes et poutres en bois d'œuvre massif respectent-elles les critères S1-01 12.1 (EPS n° 2 ou de qualité supérieure) ou S2-02 (essence de sapin de Douglas ou de mélèze occidental), ou les critères du paragraphe 2.01.2 de la section du devis 06 13 23 (essence de sapin de Douglas ou de mélèze occidental dont la teneur en humidité est d'au plus 19 %) ?

- a. Veuillez confirmer si la « teneur en humidité d'au plus 19 % » (section 06 13 23, par. 2.01.2) vise l'humidité du noyau ou de la surface. Pour atteindre une teneur en humidité de 19 % au noyau, il faudrait procéder au séchage au four par radiofréquence du bois de sciage massif ou du produit de remplacement au bois lamellé-collé.

R1. Le bois de sapin de Douglas-mélèze occidental doit être de qualité charpente. La teneur en humidité maximale de 19 % s'applique au noyau avant la fabrication. Le séchage au four est un procédé de séchage rapide qui peut être utilisé par le fournisseur. Les documents contractuels ne précisent pas la méthode de séchage à utiliser.

Q2. Veuillez confirmer si la « charpente extérieure apparente en bois » dans la portée du bois d'œuvre massif se limite aux poteaux. Dans le cas contraire, veuillez énumérer les pièces visées.

R2. Charpente : poteaux, poutres et fermes.

Q3. Veuillez confirmer quelles pièces de la charpente sont « apparentes » selon l'alinéa 3.06.4.3 de la section 06 10 10, Charpenterie brute.

R3. Toutes les pièces de bois sont apparentes, à l'exception du support de couverture en contreplaqué.

Q4. Veuillez confirmer le besoin d'application d'un produit ignifuge à la division 06.

R4. L'application d'un produit ignifuge n'est pas nécessaire.

Q5. Veuillez confirmer si les socles des colonnes d'acier (en acier galvanisé à chaud selon le devis) constituent une barrière suffisante entre le bois et le béton de façon à ce que le traitement du bois sous pression ne soit pas nécessaire. Les longs délais de livraison et la mauvaise qualité associés au traitement sous pression des pièces de bois d'œuvre de 14 x 14 auraient un impact négatif sur le calendrier des travaux et la qualité d'ensemble du projet.

R5. Nous nous attendons à ce que le bois n'entre pas en contact direct avec le béton. L'entrepreneur doit coordonner les détails du raccordement entre les poteaux de bois et le béton avec l'ingénieur responsable du bois d'œuvre. Le traitement sous pression du bois d'œuvre massif n'est pas une exigence structurale du projet.

Q6. Veuillez confirmer s'il faut prévoir la redondance d'un revêtement en contreplaqué à rainures et languettes sur le platelage de toit à rainures et languettes de 64 mm.

R6. Le contreplaqué à rainures et languettes n'est pas une exigence structurale et peut être ignoré.

Q7. Veuillez préciser la qualité des pièces de cèdre de 1 x 6 et de 2 x 6 dans les ensembles de murs et de cloisons et dans les portes.

R7. Qualité : selon les recommandations relatives à la qualité de la WRCLA pour l'application visée. Le bois doit être de qualité C ou supérieure.

Q8. Veuillez préciser l'essence et la qualité du bois pour le platelage de toit R1 à rainures et languettes de 64 mm.

R8. Il faut utiliser du sapin de Douglas-mélèze occidental de qualité charpente n° 1.

Q9. Veuillez confirmer l'étendue du nouveau revêtement de chaussée en asphalte.

R9. Aucun nouveau revêtement de chaussée en asphalte n'est prescrit dans les limites du secteur des travaux. Il faut seulement réparer les surfaces asphaltées qui ont été dérangées lors des travaux de construction (l'étendue de ces réparations dépendra des méthodes de construction utilisées).

Q10. Veuillez confirmer l'étendue de l'ensemencement hydraulique.

R10. Il faut procéder à l'ensemencement hydraulique des zones de fonte/de mise en tas de la neige, des zones d'aménagement de végétaux autour du bâtiment (dans les limites du secteur des travaux) et de toute aire dérangée pendant les travaux (l'étendue dépendra des méthodes de construction utilisées).

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.